



L'échange conscient

Ce document vise à présenter le modèle de l'échange conscient proposé par collectiv-a pour valoriser financièrement nos services rendus à votre organisation.

Nous vous invitons fortement à le relire attentivement lorsque vous vous apprêtez à nous régler.

QU'EST-CE QUE C'EST?

L'échange conscient est une méthode alternative de rémunération que nous vous proposons. C'est un mode d'échange où prime la volonté de coopérer afin de trouver un prix juste pour toutes les parties prenantes.

POURQUOI AVONS-NOUS CHOISI CE MODÈLE?

Depuis la création de collectiv-a, nous voulons intégrer la question financière au cœur de nos réflexions sur l'intelligence collective, la coopération et la gouvernance partagée. Nous cherchons à créer un modèle économique qui soit cohérent avec notre vision et notre volonté de contribuer à une transformation sociétale à travers notre travail.

En vous proposant l'échange conscient, notre intention est triple :

- Délivrer nos services à une grande diversité d'acteurs en invitant chacun à contribuer à hauteur de ses moyens. Par là, nous invitons nos clients à s'inscrire solidairement dans un écosystème d'acteurs qui, s'ils s'inscrivent dans une même volonté de développer des pratiques participatives qui font sens, n'ont pour autant pas les mêmes moyens financiers et accès aux ressources.
- Contribuer à faire émerger de nouveaux modèles économiques dans la société, basés sur plus de coopération, en lien avec la raison d'être de collectiv-a. Au service de cet objectif, l'échange conscient sert à questionner et nous questionner sur la valeur donnée au travail et aux richesses que nous nous échangeons.
- Faire vivre à travers l'échange conscient des valeurs et postures fondamentales de notre vision de la gouvernance partagée, telles que la co-responsabilité, la transparence, la souveraineté, la confiance.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

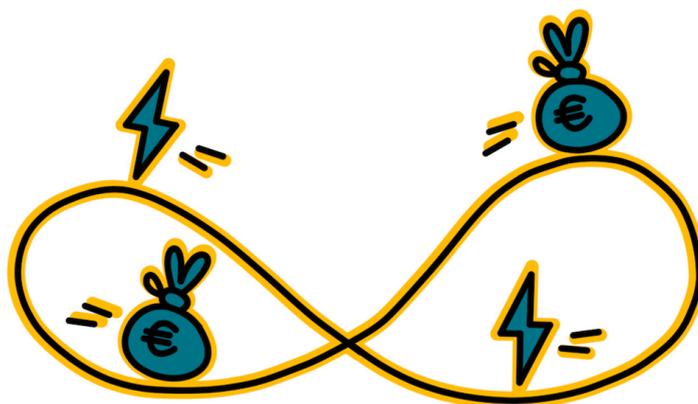
L'échange conscient se déroule selon un processus en quatre étapes :

1. Avant la prestation d'un contrat¹, l'échange conscient vous est présenté et, si vous l'acceptez, les deux parties s'engagent à suivre ce processus.
2. Dans les 15 jours (par défaut) qui suivent la prestation du contrat, vous nous communiquez une proposition de montant **en euros HTVA**² ainsi que vos coordonnées de facturation et votre éventuel numéro de TVA. Il est important que les personnes qui auront principalement vécu l'intervention aient une voix prioritaire sur la décision du montant.
3. Nous pouvons accepter cette proposition ou, si nous avons une question, une remarque ou une objection, entamer une discussion visant à trouver un accord sur base de cette proposition.
4. Une fois un accord trouvé, nous vous faisons parvenir une facture dans les formes requises.

Dans le cas des accompagnements sur le moyen ou long terme, nous proposons deux amendements:

- Se mettre d'accord sur un montant d'échange conscient en amont de l'accompagnement
- Sur base de ce montant ou de ce tarif horaire conscient, nous vous facturons chaque trimestre les heures prestées lors du trimestre écoulé

Il importe pour nous que le montant soit déterminé via une réflexion collective qui prenne au moins en compte notre réalité (décrite plus bas dans ce document) et la vôtre. Une méthode vous est proposée dans l'annexe.



¹ Si un premier entretien a lieu pour cerner la demande et poser les bases de la collaboration, le temps de cet entretien n'est à priori pas à rémunérer.

² Nous considérerons votre montant comme HTVA par défaut (c'est-à-dire que nous facturons 21% de TVA en plus). Veuillez donc à être bien au clair sur cette donnée avant de nous communiquer le montant. Nous sommes aussi ouvert.e.s à des formes d'échange conscient en service ou en monnaie alternative, n'hésitez pas à nous en parler pour connaître les besoins que vous pourriez nous aider à remplir.

CONSCIENT OUI, MAIS DE QUOI?

Afin de vous permettre de définir un montant en conscience de votre réalité et de la nôtre, voici quelques informations à notre propos. Ces informations ont pour but de nourrir votre réflexion interne quant à une proposition financière et d'ouvrir de nouveaux questionnements.

- collectif-a est une ASBL soumise à la TVA et qui fonctionne entièrement sur base des contributions financières de ses clients, sans subsides.
- Notre travail comprend une partie visible ainsi qu'une partie invisible comprenant notamment la préparation de nos interventions, des moments d'intervision, de supervision, de formation et de coordination interne. Cette pratique interne du travail collectif influence directement la qualité et la pertinence de notre travail car ce que nous transmettons est issu de notre propre expérience.
- Nous intervenons aussi régulièrement dans des collectifs ou projets sans financement mais qu'il nous semble important de soutenir.
- Nous travaillons avec le secteur associatif et non marchand, avec des acteurs publics ou de l'éducation, avec des collectifs citoyens, des coopératives ou des structures de l'économie sociale, avec des maisons médicales et des structures du travail social, avec des acteurs politiques. L'ensemble de ces acteurs constitue l'écosystème de nos clients reliés par le système solidaire de l'échange conscient.
- Une évaluation de nos besoins financiers nous a permis de constater que nos interventions devraient être facturées en moyenne 100€ HTVA, soit 121€ TVAC par heure de facilitation et par facilitateur.trice pour que nous puissions être financièrement viables. Ce montant représente bien nos besoins moyens et pas LE prix demandé. Cela fait intégralement partie du système de l'échange conscient que nos interventions soient valorisées par des montants plus faibles ou plus élevés que ce montant. Nous vous encourageons donc à ne pas nous payer 100€ HTVA l'heure de facilitation mais plus ou moins en fonction de vos moyens et des autres critères importants pour vous. Vous pouvez donc payer le double ou la moitié, le triple ou le tiers...
- Avec 121€ TVAC pour une heure de facilitation, nous gagnons environ 15,5€ net pour chaque heure de travail. Sur ces 121€, 21% est reversé à la TVA, et le reste est divisé entre les frais collectifs et notre mutuelle interne, les bourses collectif-a, les cotisations sociales et impôts de chaque travailleur.se, le temps de gestion de l'asbl et du collectif, le temps de préparation des interventions.
- Si vos moyens propres sont limités, nous vous encourageons aussi à vous renseigner activement sur les différents fonds de soutien aux formations existantes (Fonds 4S, FEBI, fonds social ISAJH, primes à la formation des Régions pour les petites et moyennes entreprises...) et à inclure ces montants dans votre échange conscient.